



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

plans de prévention des risques

Question écrite n° 102889

Texte de la question

Alors que depuis le 1er juin 2006 tout propriétaire qui vend ou loue un bien dans une commune située dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels ou technologiques est tenu de le faire savoir à l'acquéreur ou au locataire, M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable dans quels délais la mise en ligne des données constituées par la liste des communes dites « sensibles » et les cartographies localisant le lien par rapport aux risques pourra être effectuée par les préfetures.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'obligation qui s'applique depuis le 1er juin 2006 d'informer tout acquéreur ou locataire d'un bien immobilier situé dans une zone sismique et/ou dans une zone couverte par un plan de prévention des risques. Les préfetures départementales ont établi en début d'année la liste des communes concernées par cette obligation. Elles ont également transmis à ces communes des dossiers d'information précisant les risques à prendre en compte, leur cartographie, et les documents de référence. Plus de 95 % des préfetures ont déjà mis en ligne sur leur site Internet l'inventaire des communes de leur département soumises à l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires. En ce qui concerne la mise en ligne des cartographies relatives aux risques à prendre en compte, elle est effectuée à ce jour pour soixante-douze préfetures. L'ensemble des cartographies devrait être accessible d'ici à la fin de l'année 2006. C'est l'objectif que la ministre de l'écologie et du développement durable a fixé aux préfetures par circulaire du 28 juillet 2006. Ces données sont également relayées par le portail Internet ministériel dédié aux risques majeurs www.prim.net.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102889

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9262

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 824